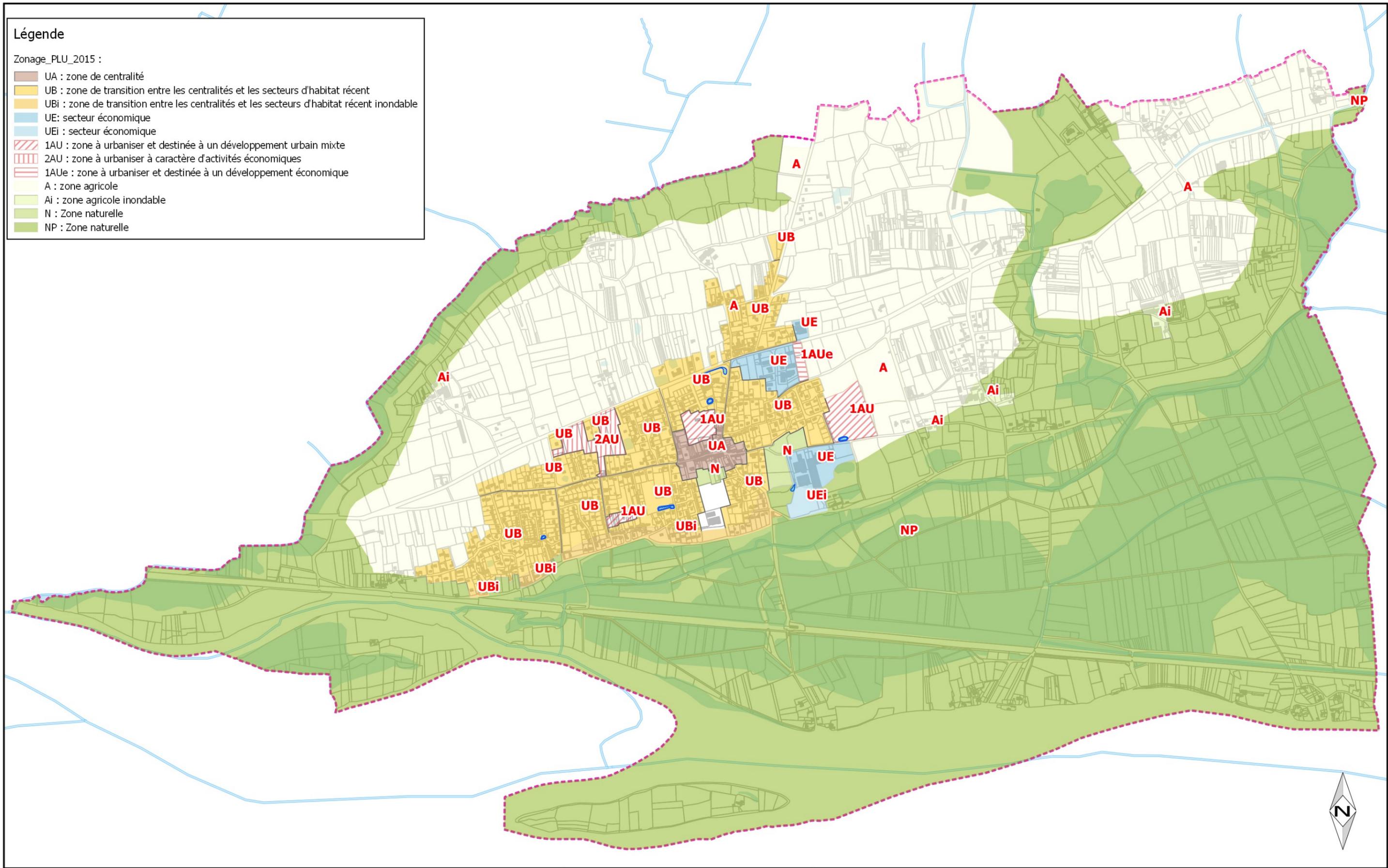


## Légende

Zonage\_PLU\_2015 :

- UA : zone de centralité
- UB : zone de transition entre les centralités et les secteurs d'habitat récent
- UBi : zone de transition entre les centralités et les secteurs d'habitat récent inondable
- UE : secteur économique
- UEi : secteur économique
- 1AU : zone à urbaniser et destinée à un développement urbain mixte
- 2AU : zone à urbaniser à caractère d'activités économiques
- 1AUe : zone à urbaniser et destinée à un développement économique
- A : zone agricole
- Ai : zone agricole inondable
- N : Zone naturelle
- NP : Zone naturelle



Maître d'ouvrage :  
Commune d'ANETZ

Opération :  
**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL**



EF Etudes  
4, rue Galilée  
BP 4114  
44341 BOUGUENAIS  
Tél : 02 51 70 67 50  
Fax : 02 51 70 62 85  
www.ef-etudes.fr

## CARTE 7 : Zonage PLU

Echelle : 1:15 000

Avril 2016